

L'Opep adopte la proposition algérienne

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4035 - Jeudi 1^{er} décembre 2016 - Prix : 10 DA

Enseignement supérieur

Les conditions de création d'un établissement privé définies

Page 4

Les codes de la wilaya et communal révisés avant les prochaines élections

De nouvelles règles attendues pour les élus locaux

Page 3

L'héroïsme irakien de retour

Par Mohamed Habili

La progression des forces irakiennes est plus lente et plus périlleuse maintenant qu'elles abordent le plus dur des défenses de Daech, que celui-ci a eu tout le loisir de mettre au point, ayant disposé pour ce faire de plus de deux années d'occupation de Mossoul. Les tout premiers jours de l'offensive, l'avance des troupes allait à un train plus rapide que celui prévu par le commandement, au point que celui-ci donnait le sentiment de s'en méfier, de craindre d'être attiré dans un piège. Mais alors, ces formations avançaient en rase campagne, rencontrant peu de résistance devant elles. Puis le mouvement d'ensemble et de tous côtés vers le centre de la ville s'est mis à marquer le pas, non pas tant d'ailleurs du fait de la combativité de l'ennemi que du souci d'épargner la population civile, l'un des murs derrière lequel se sont retranchés les Dwaach, comme les appellent les Irakiens. Ne voulant pas reprendre Mossoul à n'importe quel prix, de crainte de s'aliéner ses habitants, à majorité sunnite, Baghdad ne pouvait pas se permettre de frayer la voie à ses troupes en déversant un déluge de feu sur les positions ennemies. Il devait accepter la forme même du combat recherché par l'ennemi, se placer sur son terrain et à sa hauteur, se mettre autant dire à sa portée. C'est un choix politique d'ordre interne qui a présidé à la stratégie mise en œuvre dans la bataille finale de Mossoul. La tâche dévolue ailleurs à l'aviation et à l'artillerie est revenue dans ce cas aux forces spéciales.

Suite en page 3

Bouteflika introduit un amendement oral

La retraite anticipée maintenue jusqu'en 2019



Ph/E. Soraval/A.



L'Assemblée populaire nationale a adopté, hier, le projet de loi sur la retraite avec un amendement oral présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Page 2

APN

Adoption du projet de loi d'orientation sur le développement des PME

Page 2

Rencontre à Sidi Bel-Abbès

L'interaction en cinéma et en théâtre en débat

Page 13

Forum africain
d'investissement d'Alger
**800 hommes
d'affaires
africains attendus**

PAS MOINS de 1 000 participants représentant plus de 40 pays africains, dont près de 800 hommes d'affaires, sont attendus au Forum africain d'investissement et d'affaires prévu du 3 au 5 décembre à Alger, a indiqué, hier, l'ambassadeur conseiller au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Smail Benamara. «Plus de 40 pays africains ont, à ce jour, confirmé leur participation, mais pas tous au niveau ministériel. Il y aura plus de 30 présidents de chambres de commerce. Nous aurons en tout environ 1 000 participants dont 80% d'hommes d'affaires avec une participation institutionnelle donc marginale (20%)», a souligné M. Benamara lors du forum d'Algérie Eco. De hauts responsables d'institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale, la BAD (Banque africaine de développement), la BADEA (Banque arabe pour le développement de l'Afrique), la BID (Banque Islamique de Développement) et de plusieurs institutions africaines sont également attendus, a-t-il ajouté, faisant savoir qu'une centaine de journalistes étrangers sont accrédités pour couvrir l'événement. L'objectif de ce forum est de remédier au «déphasage entre l'action politique soutenue de l'Algérie en matière de règlement des conflits (en Afrique) et les faibles relations commerciales et économiques avec les pays du continent», a-t-il souligné. Les échanges inter-africains n'excèdent pas aujourd'hui le taux de 10% des échanges commerciaux globaux du continent contre plus de 80% pour les échanges inter-européens et 60% en Asie, a-t-il observé. Six panels qui traiteront de six thématiques sont au menu de la rencontre dont le premier, qui aura lieu samedi à l'ouverture du forum, s'articulera sur les visions économiques stratégiques des pays africains. La journée de dimanche verra l'organisation de quatre panels respectivement sur l'énergie, le financement des investissements, les infrastructures et les TIC et l'agriculture et l'agroalimentaire. En plus, des rencontres B to B et une trentaine de workshops et d'ateliers sont programmés dimanche et lundi et se pencheront sur l'étude de plusieurs thématiques dont le projet de la zone continentale africaine de libre échange.

R. T.

Bouteflika introduit un amendement oral

La retraite anticipée maintenue jusqu'en 2019

■ L'Assemblée populaire nationale a adopté, hier, le projet de loi sur la retraite avec un amendement oral présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.



Ph/E. Soraya/J.A.

Par Louiza Ait Ramdane

La retraite sans condition d'âge après 32 ans de travail a finalement été maintenue sur une proposition du président de la République, votée hier à la majorité du Parlement. Le président Bouteflika a introduit hier un «amendement oral» au projet de loi sur la retraite. Cet amendement consiste en l'octroi de la retraite anticipée à un salarié ayant accumulé 32 années de service effectif au moins. Lors d'une audience plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, El Ghazi a présenté un amende-

ment verbal qui prévoit une période transitoire de deux années accordant le droit de bénéficier d'une pension de retraite au travailleur totalisant 32 années de service effectif au moins et ayant donné lieu au versement des cotisations au titre de la sécurité sociale. La proposition sera valide jusqu'à 2019.

Cette mesure intervient dans le cadre du suivi et de l'intérêt permanent accordé par le président de la République à la classe ouvrière de notre pays, toutes catégories confondues, à l'effet de la prise en charge de ses pré-occupations notamment à ce qui a trait au droit de bénéficier de la pension de retraite sans préjudi-

ce des équilibres financiers de la Caisse de retraite, a soutenu le ministre.

Les députés FLN et RND, majoritaires, ont salué l'amendement du président de la République. En revanche, les députés de l'opposition ont exprimé leur rejet, car selon eux, cet amendement est «partiel» et ne répond guère aux attentes des travailleurs. Pour Nadia Chouitem, députée du Parti des travailleurs, «cette loi est injuste envers les travailleurs et ne règle en rien les problèmes».

Le nouveau projet de loi sur la retraite annulant la retraite anticipée a suscité une vive polémique. Le vote du projet inter-

vient dans un climat social tendu, marqué par la grève de l'intersyndicale contre ce projet. Hier encore, jour du vote du projet, un important rassemblement de salariés a été organisé devant le ministère des Finances, à l'appel du Snapap.

Pagaille au sein du FLN

Après l'accrochage verbal qui a eu lieu entre le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa et le chef du groupe du FLN, Mohamed Djemai, au sein de l'hémicycle Zighout Youcef, lors d'une séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi sur le code de la route, la même scène s'est reproduite, hier, entre le président de l'APN et un autre député de FLN. Lors de la présentation du projet de loi sur la retraite, un autre accrochage verbal a eu lieu entre un député du FLN et le président de l'Assemblée, en début de séance. Le premier qui a entamé son intervention s'est vite vu recadrer par le président de l'Assemblée. Le député a continué son intervention sans micro.

Cela a obligé le président de la séance à préciser à l'intervenant qu'il est «hors sujet», donnant de suite la parole à un autre député. En colère, le concerné continuera son intervention. Une réaction qui a mis le président de l'APN hors de lui, traitant le député «sale», («khamedj»). Cet accrochage verbal qui a duré plusieurs minutes a créé la pagaille au sein de l'hémicycle. L'effervescence gagne le parti du FLN à l'approche des élections législatives.

L. A. R.

APN

Adoption du projet de loi d'orientation sur le développement des PME

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier, à la majorité, le projet de loi portant loi d'orientation sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Le texte a été adopté lors d'une séance plénière, sous la présidence de Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, et en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia.

L'APN a approuvé 5 articles tels que prévus dans le texte de loi et 22 articles amendés par la Commission des affaires écono-



Ph/E. Soraya/J.A.

miques, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN. Le texte prévoit plusieurs mesures de soutien à la PME notamment en matière de création, de recherche et développement, d'innovation, de développement de la sous-traitance, de financement d'actions de sauvetage et de reprise des activités des PME en difficulté mais viables.

Pour M. Bouchouareb, cette loi permettra de réunir les conditions favorisant une véritable relance et de relever les défis posés pour asseoir les bases d'une gestion transparente des PME.

R. N.

Réunion extraordinaire à Vienne

L'Opep adopte la proposition algérienne

■ La proposition algérienne de baisse de la production, soumise à la réunion ministérielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), a été adoptée hier à Vienne. Ainsi, comme convenu dans l'accord, 1,1 million de barils par jour est désormais le nouveau taux de production fixé par les pays de l'Opep en vue de rééquilibrer le marché énergétique mondial à l'avenir.

Par Yacine Djadel

La réunion ministérielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est officiellement tenue hier à Vienne. Enjeu majeur de la rencontre, la proposition algérienne de baisse de la production de pétrole a été adoptée. Retenue par le Haut comité d'experts de l'Organisation pour être soumise à un examen minutieux, celle-ci a porté sur une réduction d'environ 1,1 million de barils par jour à opérer par les pays de l'Opep, et une baisse de 600 000 barils/jour pour les non-Opep. C'est officiel, le doute est enfin levé quant à la décision d'un accord commun de la part des pays de l'Opep en vue de réduire leur taux de production de pétrole. Un accord bien sûr historique et décisif pour l'avenir de la stabilité du marché mondial de l'énergie. On peut dire que les efforts fournis par les différents membres de l'Organisation, dont l'Algérie qui joué un rôle phare, ont été amplement récompensés. D'ores et déjà, le matin peu avant l'ouverture de la réunion, le ministre de l'énergie, Noureddine Boutarfa, optimiste sur la question, s'est dit confiant que l'Opep parvienne à un accord de baisse de sa production, ajoutant qu'«avec un accord, le marché se réglera plus vite et c'est là notre objectif. En effet, un



consensus commun a eu lieu vers la fin de la réunion. On est très positifs». En outre, les cours du Brent se sont redressés à près de 49 dollars après le début de la réunion de l'Opep. Une atmosphère positive qui, juste après l'entame de la réunion, laissait prétendre qu'à la fin une décision commune aurait été dégagée pour le maintien de l'équilibre énergétique mondial. Effectivement, l'adoption de la proposition d'Alger est la preuve que les premières impressions quant à la réussite de la réunion étaient fiables. Rappelons que compte tenu de l'enjeu majeur de l'événement, car décisif, il ne pouvait y avoir qu'une solution

positive. D'ailleurs, les regards de tous les pays du monde étaient braqués sur le résultat de la réunion de Vienne. Pour sa part, le président de l'Opep n'a pas manqué de remercier le ministre pour tous les efforts entrepris jusqu'ici pour arriver à la concrétisation de cet accord. A ce propos, il est important de signaler que, fruit de plusieurs semaines d'intenses efforts de concertations menées par l'Algérie en direction des pays membres et non membres, l'initiative algérienne fait suite à l'accord historique obtenu lors de la réunion extraordinaire de l'Organisation pétrolière en septembre à Alger. Portant sur la

limitation globale de la production entre 32,5 et 33 millions de barils/jour, cela a été déjà un grand pas vers une convergence commune. Suite à cela le Comité d'experts, dont la présidence a été confiée à l'Algérie, réuni à Vienne les 21 et 22 novembre, a décidé à l'unanimité de recommander la proposition algérienne à la réunion ministérielle pour être considérée comme base de travail pour une mise en œuvre opérationnelle de l'accord d'Alger. C'est en sens que la réunion d'hier se voulait d'une importance capitale pour tous les pays du monde.

Y. D.

Les codes de la wilaya et communal révisés avant les prochaines élections De nouvelles règles attendues pour les élus locaux

Finale, les nouveaux codes de la commune et de la wilaya seront révisés bien avant les prochaines élections législatives et surtout locales, prévues initialement en avril 2017, sachant que la convocation du corps électoral est une prérogative du président de la République. C'est le ministre de l'Intérieur, Noureddine Bedoui, qui l'a annoncé mardi soir depuis El Bayadh où il a réuni les cadres, les élus locaux et les représentants de la société civile de la wilaya. Bedoui a expliqué que de nouveaux projets de loi sur les communes et les wilayas ainsi qu'une nouvelle loi sur les finances et la fiscalité locales seront prêts dans les six prochains mois, avant les prochaines élections communales, sur la base des recommandations et décisions issues de la rencontre gouvernement-walis dans le cadre des réformes engagées.

Il a soutenu que la dernière réunion gouvernement-walis a traduit la volonté et la détermination des pouvoirs publics et du gouvernement de faire de la

«commune» le vecteur de développement à partir des réformes proposées. Bédoui a souligné la nécessité de relever les défis, d'encourager et d'accompagner les investissements économiques qui contribuent grandement à la création de postes d'emploi. Il a appelé à une exploitation rationnelle des ressources humaines au niveau des collectivités locales dans le cadre de la stratégie de modernisation et de numérisation de l'administration locale. Par ailleurs, il a annoncé que le projet de loi sur la promotion de la démocratie participative sera présenté dans les prochains mois en Conseil des ministres et au Parlement. Il a indiqué que ce texte s'inscrivait dans le cadre des projets de loi qui consacrent les valeurs de la Constitution et permettent l'ancrage d'une véritable démocratie participative entre les pouvoirs publics et les citoyens. Il faut dire que la révision des codes communal et de wilaya intervient dans un contexte politique particulier avec les enjeux des prochaines élections. En dehors de la fixation de la

date des prochaines élections législatives et locales, les élus seront probablement soumis à de nouvelles règles qui seront introduites dans les codes de la commune et de la wilaya, conformément aux amendements retenus dans le code électoral et la dernière révision du texte fondamental de la République.

Lors des élections locales de 2012, le Front de libération nationale a été pénalisé et a perdu la présidence de certaines d'APC à cause de l'article 80 de la loi électorale de 2012 qui explicitait les conditions d'élection du président de l'APC. En attendant l'amendement du code communal, seul l'article 65 de ce texte est en vigueur. Il stipule que la présidence de l'APC est confiée à celui qui a été en tête de la liste qui a remporté la majorité des sièges. Le FLN avait voté pour ce code en 2011 dans le cadre des réformes politiques annoncées par le président de la République, le 5 avril 2011 dans un discours télévisé, et une série de consultations dirigée par ce qui a été appelée à l'époque la

Commission Bensalah (président du Conseil de la nation). La séance de vote a été boycottée par le Mouvement de la société pour la paix alors qu'il était membre de l'Alliance présidentielle (FLN, RND et MSP). Mais par la suite le vieux parti a appelé à plusieurs reprises à la révision du code communal en vue de donner plus de prérogatives aux élus locaux. Cependant les président des Assemblées populaires communales restent sous le contrôle des walis qui peut destituer un P/APC en cas d'infraction grave. D'ailleurs, plusieurs cas ont été enregistrés ces dernières années.

L'enjeu électoral pour les partis est de taille et la dernière révision du code électoral a dessiné la carte de participation des formations politiques pour les prochaines élections à travers l'article 73 qui stipule que tout parti n'ayant pas obtenu au moins 4% lors des précédentes élections est exclu des prochaines élections. Cependant, l'opposition qui avait dénoncé ce texte et boycotté la séance de vote au niveau de l'APN, a finalement

LA QUESTION DU JOUR

L'héroïsme irakien de retour

suite de la page Une

Or ce n'est pas là le seul aspect où le choix politique est aux commandes du côté de Baghdad. Celui-ci aurait pu se contenter d'assigner à ses troupes comme objectif la libération de Mossoul, non pas l'anéantissement de son occupant. Son dispositif à cet effet aurait été différent de celui qu'on lui voit aujourd'hui, et qui pour sa part vise autant la libération de Mossoul que la destruction sur place des forces de Daech. En effet, si l'armée irakienne voulait seulement reprendre Mossoul, elle ferait ce qu'elle avait fait ailleurs dans le pays, dans Ramadi, ou dans Tikrit par exemple, marcher à l'enfermi tout en lui laissant des voies par lesquelles il peut s'enfuir. Dans les batailles précédant celle de Mossoul, Daech a d'abord voulu défendre sa position, mais se voyant débordé par des forces bien plus importantes que les siennes, il ne s'est pas obstiné, il n'a pas recherché le martyre, il a à chaque fois préféré céder la place. Cette possibilité ne lui est pas offerte à Mossoul, les forces irakiennes ayant pris soin de l'y enfermer, dans l'intention évidente de le détruire. Cet objectif de guerre va plus loin que les intérêts immédiats de l'Irak, outre le fait que sa réalisation implique bien plus de pertes dans les rangs à la fois de ses forces armées et de sa population. Anéantir les forces de Daech se trouvant dans Mossoul, c'est les empêcher de se replier en Syrie, dans Raqqa notamment, leur capitale et leur dernier bastion. La bataille de Mossoul est menée par les Irakiens de telle façon que leur victoire, inéluctable, n'ajoute pas à la guerre en Syrie, mais au contraire en retranche. C'est un dévouement de l'Irak à l'égard d'autrui, plus particulièrement de la Syrie, mais pas seulement, car c'est toute la région qui s'en trouvera plus sûre une fois que son armée sera parvenue à ses fins à Mossoul. Cette même armée qui il y a deux années a offert l'abominable spectacle de la déroute devant une horde sauvage, qui a pris deux ans pour se reconstruire à tout point de vue, et qui maintenant se donne à voir sous un jour tout différent : celui de l'héroïsme, de la mesure, de la force tranquille soucieuse de la vie humaine.

M. H.

annoncé sa participation aux prochaines élections, à l'exception du FFS qui rendra probablement sa décision lors de la session de son conseil national prévu pour les 9 et 10 décembre. Le parti «Talaïou Houriyat» de Ali Benflis annoncera sa décision en janvier prochain, lors de la session de son comité central.

Nacera C.

Enseignement supérieur

Les conditions de création d'un établissement privé définies

■ Les conditions et règles générales de création et de fonctionnement d'un établissement privé assurant exclusivement des formations supérieures dans tous les domaines à l'exclusion des sciences médicales, ont été définies par un arrêté ministériel publié au Journal officiel du 13 novembre 2016.

Par Hasni T.

La délivrance de l'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure se fait en deux étapes. Ainsi, il est délivré une autorisation de création temporaire d'un établissement privé, après satisfaction des conditions visées dans le cahier des charges et à l'issue d'un cycle complet de formation. Il est aussi relevé que la délivrance de l'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure ne concerne que l'établissement privé de formation supérieure d'origine, alors que «ses annexes et/ou filiales sont également tenues d'obtenir une autorisation de création dans les mêmes formes et les mêmes conditions». L'arrêté précise que «l'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure étranger est subordonnée à la ratification un accord bilatéral entre le gouvernement algérien et le gouvernement du pays concerné». Dans les articles 11 et 12, il est prévu la création d'une commission ministérielle chargée d'examiner les demandes d'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure et de se prononcer sur ces demandes dans un délai n'excédant pas trois mois qui suivent la date de délivrance du récépissé de dépôt. Selon le texte, l'établissement privé «assure, exclusivement, des formations supérieures de premier cycle (licence) et/ou de second cycle (master) dans tous les domaines de formation à l'exclusion des sciences médicales». Les programmes pédagogiques des offres de formation, élaborés selon le canevas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, «doivent être en conformité avec l'objet et les missions de l'établissement privé», précise-t-on. Le

document insiste, à cet égard, que «leurs contenus doivent veiller à l'application et au respect, notamment, des valeurs nationales et des symboles de l'Etat tels que définis par la Constitution» et «ne doivent, en aucun cas, porter atteinte à l'unité, à la sécurité et à la défense nationales». Sur le contrôle des établissements privés de formation supérieure, l'article 44 énonce que l'établissement privé «est soumis au contrôle administratif et pédagogique du ministre chargé de l'Enseignement supérieur», précisant que ce contrôle «peut être effectué avant, pendant ou après un cycle de formation donnée par une instance qui sera désignée par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur».

H. T./APS



Ph/D. R.

6^e rendez-vous du Forum des chefs d'entreprise

Le tourisme pourra réellement être une économie alternative au pétrole

Le tourisme vecteur du développement était le thème choisi par le FCE pour le 6^e rendez-vous économique du Forum des chefs d'entreprise, bureau de Béjaïa au campus Aboudaou. Un thème qui a traité la problématique du tourisme dans tous ses aspects, aussi bien ses points forts que ses points faibles. Un secteur appelé à jouer un très grand rôle à l'heure actuelle en prévision du tarissement des ressources énergétiques du pays. Mais la question qui reste posée : quand cela se réalisera-t-il ? Plusieurs spécialistes du secteur ont abordé le tourisme avec ses différentes facettes et surtout les moyens à mettre en œuvre pour le développer, donnant l'exemple de certains pays voisins comme la Tunisie et le Maroc qui vivent de ce secteur depuis longtemps. Selon eux, certains pays ne possèdent pas des richesses naturelles comme les côtes et les montagnes, ou du moins pas comme notre pays, mais ils ont su avec des idées ingénieuses développer ce secteur qui a pris une place de leader chez eux. Les intervenants ont axé leurs idées sur la qualité de nos structures d'accueil (hôtels, auberges...), domaine où il reste beaucoup à faire et à parfaire, ainsi que sur la qualité

de l'accueil et le savoir-faire dans le domaine la gastronomie (locale), les cultures locales, etc. A ce propos, le cas du Maroc est cité pour sa cuisine traditionnelle et la valorisation de son artisanat. L'hygiène, l'environnement, sont également des éléments à parfaire, sinon à développer pour espérer un jour hisser le tourisme aux standards européens. Tout le monde s'accorde à dire que l'heure est venue pour prendre en charge ce secteur afin de diversifier notre économie et souligner l'urgence de trouver une économie de substitution au pétrole en voie de tarissement ainsi qu'une manière de la sécuriser en cas de chute du prix de ces ressources naturelles comme c'est le cas actuellement. L'écotourisme et l'écomusée, des concepts développés au Canada, ont été relevés avec beaucoup d'intérêt par les intervenants, mais faut-il que ces idées soient acceptées pour que la volonté politique et d'ouverture suivent. Le D' Bensadek, enseignante à l'Ecole nationale supérieure du tourisme (ENST), a cité l'exemple de Djebba, à Béni K'sila, sur la côte ouest, «un cas d'école», dit-elle. L'intervenante a abordé aussi un point crucial qui est l'apprentissage des langues étrangères : l'anglais, l'es-

pagnol, l'italien, notamment, et la formation de guides qui manquent en Algérie. Le directeur de la formation professionnelle a fait savoir que des formations dans le domaine sont dispensées. Il a cité le cas de l'Ecole de tourisme d'Aokas qui dispense la formation hôtelière. Mais, pour lui, la demande pour d'autres spécialités et formations (autrement dit des propositions) sont très rares pour ne pas dire inexistantes. Un responsable du service investissement au ministère du Tourisme a relevé l'importance accordée à l'aspect architectural local. L'exemple de Timimoune a été cité. Le directeur de l'Artisanat de Béjaïa a plaidé pour la création d'espaces dédiés à l'artisanat dans les zones d'expansion touristiques et aussi dans des établissements hôteliers où l'on peut aussi utiliser des produits artisanaux locaux dans la décoration. Faut-il organiser de nouvelles assises du tourisme et faut-il encore rédiger une véritable synthèse de ces propositions et passer à l'action en intégrant des idées originales pouvant conduire à développer le secteur ? La question reste posée et le débat est ouvert mais jusqu'à quand.

Hocine Cherfa

Filière lait

Sécheresse et cherté des fourrages derrière le recul de la collecte

Les quantités collectées de lait dans la wilaya de Batna ont régressé à 27,4 millions litres au cours des 10 premiers mois de 2016, contre 49 millions litres durant la même période de 2015, a indiqué le directeur des services agricoles, Kameleddine Benseghir. La sécheresse et la cherté des fourrages ont amené nombre d'agriculteurs à réduire leurs troupeaux provoquant ce recul de la quantité de lait collectée, selon la même source qui note que le cheptel concerné par

le programme de collecte qui comptait en 2015 quelque 12 000 vaches laitières, a baissé à 10 300 têtes, soit 1 700 bovins de moins. A la fin de l'année en cours, les quantités collectées devront atteindre entre 33 millions et 35 millions litres soit près de la moyenne nationale de collecte qui est de 25%, a noté ce même cadre. L'opération de collecte de lait à Batna implique 1 189 éleveurs et 60 collecteurs qui approvisionnent 9 laiteries dont 4 à Batna (1 publique et 3

privées) et le reste en dehors de la wilaya, a ajouté le DSA.

Le surplus de la production redirigé vers d'autres wilayas

La production globale de lait cru et reconstitué a atteint depuis le début de l'année en cours dans la wilaya de Batna 172 millions DA, a relevé M. Benseghir qui a souligné que la distribution du lait dans la wilaya de Batna n'a pas souffert de per-

turbation et une partie de la production a été même commercialisée dans d'autres wilayas. Celle de Batna dispose actuellement d'une laiterie publique «laiterie Aurès» relevant du groupe Giplait avec une capacité de 190 000 litres/jour et trois autres laiteries de statut privé opérationnelles à El Madher (60 000 litres/jour), Ain Touta (4 500 litres/heure) et Timgad (500 litres/heure), selon la direction des services agricoles. Un projet d'investissement privé a été

lancé dernièrement à Timgad pour la création d'un élevage de 1 400 vaches laitières et la production du lait en poudre actuellement importé par le pays. La filière lait a connu un développement considérable au cours des 10 dernières années dans la wilaya de Batna qui compte désormais plusieurs bassins laitiers à El Madher, Bitam, Seriana, Merouana, Barika et Batna, contre un seul bassin (à El Madher) jusqu'il y a peu.

Maya F.

Exportations

Un nouveau régime douanier en cours d'examen

■ Appelé «Drawback», ce régime douanier, prévu par le projet du code des douanes qui sera présenté en décembre prochain à l'APN, permet à l'exportateur de produits manufacturés d'être remboursé pour les droits de douane payés à l'importation des matières premières ayant servi à fabriquer ses produits exportés.

Par Souad H.

Un nouveau régime douanier favorisant les exportations hors hydrocarbures est en cours d'examen par le secrétariat général du gouvernement, a indiqué, à Alger, le directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar. Appelé «Drawback», ce régime douanier, prévu par le projet du code des douanes qui sera présenté en décembre prochain à l'APN, permet à l'exportateur de produits manufacturés d'être remboursé pour les droits de douane payés à l'importation des matières premières ayant servi à fabriquer ses produits exportés, a-t-il expliqué lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques en présence du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb. Le remboursement, qui peut porter sur la totalité des droits payés, se fera «dans des délais très raisonnables, voire dans le mois qui suit l'opération d'exportation», a indiqué pour sa part le directeur de la réglementation à la DGD, Larbi Sid. A noter que le Drawback, pratiqué à l'échelle internationale, avait été instauré en Algérie par la loi de finances de 2013 sans qu'il ne soit réellement appliqué sur le terrain. Par ailleurs, concernant la mise en place d'un guichet unique au niveau des Douanes pour faciliter les procédures aux opérateurs, M. Bentahar a souligné que ce point avait été inscrit parmi les priorités de la DGD. «Il ne faut pas concevoir ce guichet comme un rassemblement de plusieurs administrations au même endroit. C'est un guichet



Kaddour Bentahar, directeur général des Douanes

virtuel auquel toutes ces entités seront connectées et cela nécessite une plateforme informatique adéquate», a-t-il relevé. M. Bentahar a rappelé que le plan stratégique de la DGD pour 2016-2019 accordait un intérêt particulier à la promotion des exportations hors hydrocarbures à travers la maturation d'une stratégie intégrée qui implique tous les maillons de la chaîne d'exportation. Il a aussi indiqué que parmi les autres «incohérences» qui seront réglées dans ce cadre, figure la révision à la hausse du plafond autorisé pour le «régime des échantillons» qui permet à l'exportateur de faire une déclaration douanière simplifiée pour des échantillons de sa marchandise qu'il expose à

l'étranger en vue de faire du marketing mais dont la valeur ne doit pas dépasser les 100 000 DA actuellement. La refonte de la déclaration en douane de façon à la rendre unique pour tous les régimes, et la redynamisation des cellules d'écoute au profit des opérateurs constituent d'autres mesures de facilitations envisagées par la DGD.

Nouvelles mesures de protection de la production nationale

De son côté, le ministre du Commerce a fait savoir que son département pourrait étudier d'éventuelles nouvelles facilitations à mettre en œuvre pour encourager la production nationale

en général et les exportations hors hydrocarbures en particulier. «Nous menons des discussions pour voir la forme de protection qui mériterait d'être prise en charge au profit de la production nationale», a-t-il avancé. Lors de cette réunion, M. Belaïb a été interpellé par les opérateurs pour prendre des mesures qui visent la protection de la production nationale et une facilitation des exportations hors hydrocarbures surtout pour la chaîne logistique. Il leur a ainsi promis d'étudier les formes possibles d'une telle protection et de régler les incohérences réglementaires qui défavorisent la production nationale comme par exemple l'imposition de certaines matières premières à des

droits de douane plus élevés que ceux pratiqués pour des produits finis. Le ministre a, dans ce cadre, rappelé que l'application de l'Accord d'association Algérie-Union européenne n'avait profité qu'aux exportations européennes vers l'Algérie, lesquelles sont passées de 9 milliards de dollars (mds usd) en 2005, année de signature de l'accord, à plus de dix mds usd actuellement. «Les promesses européennes n'ont pas été tenues», a-t-il observé, et ce, au regard du faible niveau des investissements européens hors secteur pétrolier en Algérie, après plus de dix ans d'association. Il a aussi déploré le fait que «les Européens ont plus de 8 000 commerçants qui exportent vers l'Algérie et qui font le marketing de la production européenne alors que l'Algérie continue, à travers des importations qui nuisent parfois à la santé du consommateur, à faire la promotion de produits étrangers». Dans ce sillage, il a avancé qu'un éventuel accord de libre-échange entre l'Algérie et l'Afrique est celui sur lequel le pays mise le plus pour diversifier ses exportations hors hydrocarbures. «Nous allons œuvrer pour accélérer la mise en œuvre de cette zone continentale. Il y a une commission qui travaille sur cela et qui devrait parachever son travail dans moins d'un mois», a-t-il fait savoir.

S. H./APS

Grâce à de bons indicateurs américains La Bourse de Tokyo ouvre en hausse

LA BOURSE de Tokyo a ouvert en hausse hier, soutenue par de solides indicateurs économiques américains et un léger affaiblissement du yen favorable aux groupes exportateurs japonais. A la première minute des échanges, l'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes gagnait 0,27% (+48,63 points) à 18 356,03 points. Il avait marqué une pause en début de semaine, reculant lundi et mardi après une série inédite cette année de sept séances positives. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau augmentait pour sa part de 0,22% (+3,24 points) à 1.471,81 points. Sur le volet des changes, le dollar oscillait au moment de l'ouverture (00H00 GMT) autour de 112,50 yens, contre 112 yens la veille à la fermeture de la place tokyoïte. L'euro grimpeait aussi à 119,50 yens, contre 118,81 yens.

R.E.

Afin d'évaluer les capacités économiques dans certaines wilayas

Une étude diagnostic en cours

Une étude visant à faire un diagnostic général des capacités économiques des différents secteurs d'activité dans nombre de wilayas est en cours afin de contribuer à la promotion de la PME (petite et moyenne entreprise) et, partant, au développement de l'économie nationale, a annoncé, à Blida, le directeur général de l'Agence nationale de développement des PME (Andpme) relevant du ministère de l'Industrie et des Mines. Intervenant en marge d'un conseil de wilaya consacré à l'étude de la situation de développement à l'échelle locale, Rachid Moussaoui a indiqué que les services de l'Andpme ont procédé à une étude de diagnostic visant 11 wilayas, dont Blida, afin d'évaluer le «niveau de leur richesse économique», et voir, a-t-il dit, leur capacité de développer l'exportation de leurs produits et contribuer à la réduction de la facture d'importation de certains produits (le lait et ses dérivés et l'agroalimentaire, notam-

ment) et ce, à travers la réhabilitation des PME et la création de nouvelles entités économiques. Selon le même responsable, l'Algérie compte 900 000 PME, un nombre jugé «faible» au double plan local et national, a-t-il estimé, comparativement à la densité de la population, et aux besoins exprimés dans le contexte économique actuel, a-t-il ajouté. L'étude en question englobera plusieurs secteurs, dont l'industriel, le logement et la santé, avec présentation des perspectives de chaque secteur, à l'horizon 2019, en application des orientations du Premier ministre faites lors de la dernière tripartite, et la rencontre avec les walis visant à mettre un terme à la bureaucratie, en facilitant les procédures d'obtention du foncier industriel, a souligné M. Moussaoui. Les premiers résultats de cette étude seront connus durant le premier trimestre 2017, a-t-il dit. Le directeur général de l'Andpme a mis en exergue les efforts de l'Etat visant la facilitation des pro-

cédures administratives inhérentes à la création des PME, à l'instar du projet de loi d'orientation sur le développement de la PME. Il a en outre lancé un appel à tous les participants à cette rencontre, dont les partenaires économiques et le mouvement associatif, en vue de «jouer un rôle dans la sensibilisation de la société sur l'importance de la PME en tant que nouvelle alternative économique hors hydrocarbures». Pour contribuer à la concrétisation de la stratégie de développement prônée par l'Etat, les opérateurs économiques présents à cette manifestation ont appelé à la levée de «nombreuses» contraintes bureaucratiques, à la révision des taxes auxquelles ils sont soumis et au règlement du problème du foncier industriel. Les 11 wilayas concernées par cette étude de diagnostic sont, outre Blida, Laghouat, Adrar, Béchar, Ouargla, Souk Ahras, Batna, Massacra, Tizi-Ouzou, Boumerdès et Tlemcen.

Amel B.

Cotisations à Tizi Ouzou

«Pas de discrimination» dans l'application de la réglementation

■ Le directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnos) a nié le recours à des «mesures discriminatoires» dans l'application de la réglementation régissant le principe des cotisations dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Par Ali T.

S' exprimant en marge d'une conférence sur le financement des structures de la santé en Algérie, organisée par le département des sciences économiques de l'université Mouloud-Mammeri, Youcef Chaouki Acheuk a précisé que les représentants de la Caisse au niveau local n'ont jamais agressé la réglementation, contrairement à ce que prétendent les animateurs de certaines associations de professions libérales qui ont fermé le siège de la Casnos en juillet dernier. «La révision des cotisations en fonction de l'activité et des revenus entre dans le cadre d'un programme de lutte contre la fraude lancé au niveau national et ne concerne pas uniquement les cotisants de la wilaya de Tizi Ouzou. C'est dans ce cadre que se font également les sorties de contrôle inopinées qu'effectuent les agents de la Casnos sur le terrain», a-t-il expliqué. Il a toute-



fois précisé que Tizi Ouzou figure parmi les wilayas disciplinées en matière de paiement des cotisations dont le recouvrement a dépassé les 70% à travers tout le territoire national. Le directeur de

la Casnos a lancé, dans le même sillage, un appel aux affiliés de la wilaya pour augmenter le niveau de leurs cotisations dont la moyenne ne dépasse pas les 32 000 DA alors qu'elles peuvent

atteindre les 200 000 dinars pour certaines catégories de professions libérales. De son côté, le directeur de l'agence de wilaya, Farid Taïbi, a parlé de 10 000 nouveaux affiliés enregistrés par la Casnos de Tizi Ouzou depuis le début de l'année 2016. Les mesures d'exonération appliquées dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2015 a profité à plus de 7 000 cotisants de la région, a-t-il souligné. Abordant la contribution des caisses de sécurité sociale dans le financement des structures de la santé et de la politique de la santé publique, M. Acheuk a indiqué que les deux secteurs devront travailler en synergie, notamment dans la prise en charge de certaines pathologies lourdes, à l'instar du cancer, qui nécessitent de gros moyens financiers. Il a également manifesté la possibilité de signer des conventions avec des hôpitaux privés spécialisés dans ce domaine précis (les pathologies cancéreuses et radiothérapie), en vue de faciliter la prise en

charge des malades et minimiser leurs coûts de soins. Tout en félicitant l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou pour l'introduction, pour la première fois au niveau national, d'un Master en économie de santé, le directeur général de la Casnos a plaidé pour l'intégration de cette option en tant que module dans le cursus universitaire des étudiants en médecine, estimant que les professionnels du métier sont les premiers intervenants dans la mise en place d'une politique de financement de la santé et de la rentabilisation de structures publiques, à travers notamment une prescription rationnelle de médicaments.

A. T./APS

Travaux publics à Tipasa

Affectation d'une enveloppe de 105 milliards DA

Le secteur des travaux publics à Tipasa a été destinataire, au titre des deux derniers quinquennaux, d'une enveloppe globale de plus de 105 milliards de dinars, indique-t-on mardi dans un communiqué rendu public par la wilaya. Cette dotation a principalement servi à la réalisation de la voie express Bou Ismail-Cherchell, mais aussi d'autres routes ayant permis de désenclaver les zones montagneuses de la wilaya. Cette enveloppe a également servi à l'extension des ports de pêche de Cherchell et de Gouraya, ajoute-t-on de même source. Outre le programme complémentaire de 2014, la wilaya a été affectée d'une enveloppe de 105,7 milliards DA, au titre des deux derniers quinquennaux, ayant servi à la réalisation de nombreuses nouvelles infrastructures de base, selon le communiqué de la wilaya ayant clôturé le dernier conseil exécutif présidé par le wali Moussa Ghelai. Parmi les réalisations concrétisées au titre de cette enveloppe, le

document cite la voie express Bou Ismail-Cherchell-Tipasa, sur une distance de 75 km, parallèlement à 70 ouvrages d'art, ajoutés aux actions de réhabilitation d'un linéaire de 825 km de routes de la wilaya, d'une longueur globale de 1 482 km, dont 896 km de routes communales, 265 km de chemins de wilaya, 246 de routes nationales et 75 km de voies rapides (autoroutes). Vu le caractère agricole de la région, constituée à 54% de zones montagneuses, une partie de cette dotation financière a été destinée à la réalisation de 150 km de routes pour le désenclavement des zones montagneuses de l'ouest de la wilaya. Dans le secteur de la pêche, des montants de cette enveloppe budgétaire ont servi au réaménagement et à l'extension du port de pêche de Cherchell, dont la structure a été élargie à 1 115 mètres linéaires, et six hectares vers la mer, parallèlement à l'aménagement du port de pêche de Tipasa et à la promotion du port de Gouraya, d'un abri de

pêche à un port de pêche de 852 mètres linéaires. D'autres opérations de protection de villes côtières et d'études de réalisation d'abris de pêche à Damous et Khemisti ont été également concrétisées grâce à la même enveloppe budgétaire. Selon un rapport de la direction de travaux publics locale, la densité de la population dans la wilaya de Tipasa est élevée comparativement à la moyenne nationale, soit 363 habitants au km², contre une moyenne nationale estimée à 163 habitants/km². Au vu de ses aspérités montagneuses difficiles, la wilaya de Tipasa enregistre, en outre, un grand nombre d'ouvrages d'art, soit 10 pour 100 km, contre une moyenne nationale estimée à 8 ouvrages d'art pour 100 km. Le coût de réalisation d'un kilomètre de route à Tipasa est de 9 millions de dinars, contre une moyenne nationale de 8 millions DA, ajoute le communiqué émanant de la wilaya.

Selma N.

Tissemsilt

Lancement de l'attribution de 1 138 logements publics locatifs avant avril

Le wali de Tissemsilt a annoncé le lancement de l'attribution de 1 138 logements publics locatifs (LPL) dans la wilaya avant le mois d'avril prochain. Abdelkader Benmessaoud a souligné, lors d'une réunion du Conseil de l'exécutif local, que selon les engagements de la direction de l'habitat et de l'Office de promotion et gestion immobilière (OPGI) ces logements, qui n'attendent que les travaux d'aménagement externe et de raccordement aux réseaux, seront réceptionnés début 2017. Il a également annoncé le lancement, l'an prochain, d'un important programme d'habitat (LPL, RHP et AADL), soit 10 000 unités dont 9 000 LPL et RHP, ainsi que l'attribution de 2 000 logements

publics locatifs et destinés à la résorption de l'habitat précaire en fin d'année prochaine à travers différentes communes de la wilaya. Le wali a insisté sur l'importance de redynamiser l'important programme d'habitat dont a bénéficié la wilaya, tout en exprimant son mécontentement quant au retard dans la distribution de logements aux bénéficiaires des décisions de préaffectations depuis deux années. Par ailleurs, le même responsable a sommé le représentant de l'Agence nationale d'amélioration et développement du logement (AADL) dans la région de relancer le projet de réalisation de 800 unités au titre du programme AADL 2 au chef-lieu de wilaya, en

accélérant le rythme des travaux de 200 unités à Theniet El Had. Il a insisté, en outre, sur l'inscription d'autres quotas pour la wilaya au titre du programme AADL 2 en vue de satisfaire les demandes restantes estimées à 3 000 demandes. Le directeur de l'habitat a déclaré que 4 605 logements publics locatifs et autres du RHP sont en cours de construction avec des taux d'avancement variant de 30 à plus de 60%, signalant que ses services recensent un total de 32 177 demandeurs de LPL dans la wilaya. L'ordre du jour de la réunion a comporté l'examen des dossiers de l'habitat et de la prévention des risques des crues.

Said F./Agences

M'sila Le MSAN sera généralisé avant fin 2016

LA GÉNÉRALISATION du système MSAN, ou nœuds d'accès multiservices de nouvelle génération, à travers la wilaya de M'sila se fera avant la fin de l'année en cours, a-t-on appris des services d'Algérie Télécom (AT) de la wilaya. La migration de l'ancien système vers le MSAN, servant à la téléphonie et l'Internet, notamment, s'est faite graduellement, a précisé la même source, détaillant que 70% des abonnées d'Algérie Télécom dans la capitale du Hodna accèdent actuellement aux différents services des technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers le système MSAN. La même source a également détaillé que plus de 120 stations MSAN ont été installées au profit de 58 400 abonnés d'AT, répartis à travers les 38 communes des 47 que compte la wilaya de M'sila. La direction locale d'Algérie Télécom a indiqué qu'au cours des quatre dernières années, pas moins de 1 700 km de fibre optique ont été installés pour consolider cette nouvelle technologie liée à la téléphonie et l'Internet. Des stations de 4 G pour la téléphonie fixe et l'Internet de très haut débit ont été également installées dans plusieurs régions enclavées de la capitale du Hodna, a-t-on encore noté, faisant part de l'impact de ces équipements dans l'amélioration substantielle de la qualité du réseau des télécommunications au niveau des zones ciblées.

R. R.

Tunisie

Le monde se mobilise pour relancer l'économie

■ Plusieurs pays ont dévoilé d'importants soutiens financiers pour accompagner ce pays maghrébin dans la relance de son économie qui a été durement affectée suite aux bouleversements politiques survenus dès fin 2010.

Par Kamel L.

Chefs d'Etat ou de gouvernement ainsi que les représentants d'organisations régionales et mondiales ont convenu, à Tunis, de soutenir et d'accompagner la Tunisie pour relancer son économie et atteindre les objectifs fixés par son plan de développement 2016-2020. C'est ainsi que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, représentant du président de la République Abdelaziz Bouteflika à cette conférence, a souligné dans son intervention que l'Algérie et la Tunisie œuvreraient davantage au renforcement de la coopération économique génératrice de richesses à travers l'encouragement du partenariat et de l'investissement direct entre les deux pays. «A l'avenir, l'Algérie et la Tunisie concentreront leurs efforts sur la coopération économique génératrice de richesses à travers l'encouragement du partenariat et de l'investissement direct entre les opérateurs économiques et hommes d'affaires des deux pays en vue d'exploiter les opportunités de complémentarité et de compétitivité ainsi que d'autres domaines comme l'énergie, les matières premières, le système de production, le commerce, les capacités du marché local et la main-d'œuvre», a-t-il précisé. Il a aussi tenu à rappeler que «l'Algérie n'a jamais failli à son devoir de solidarité avec la Tunisie par la conjugaison des efforts aux fins de relever les défis de sécurité et de stabilité et de l'appui du domaine économique et social à travers plusieurs mesures dont le maintien du flux touristique, la poursuite du développement dans les régions frontalières et la conclu-



sion d'un accord préférentiel commercial». Par ailleurs, les représentants d'autres pays à cette conférence se sont engagés à injecter d'importantes aides financières sous forme de dons, d'investissements dans les projets du plan quinquennal 2016-2020 ou encore sous forme de crédits. La plus importante aide a été annoncée par l'émir du Qatar, cheikh Tamim Ben Hamad Al-Thani, pour un montant de 1,25 milliard de dollars pour soutenir l'économie tunisienne et consolider son processus de développement. «Nous allons poursuivre notre soutien à la Tunisie pour qu'elle réussisse sa transition économique et la réalisation de ses objectifs de développement», a-t-il promis. L'Arabie saoudite, via le repré-

sentant du Fonds d'investissement saoudien, a indiqué qu'elle débourserait 800 millions de dollars répartis entre crédits d'investissements à hauteur de 500 millions de dollars et 200 millions pour promouvoir les exportations auxquels s'ajoutent 100 millions de dollars au titre de dons. En outre, des crédits avantageux d'une valeur de 500 millions de dollars seront accordés par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA) sur une période de cinq ans. De son côté, le Premier ministre français, Manuel Valls, a annoncé un investissement de l'Agence française de développement pour un montant minimal de 250 millions d'euros chaque année ainsi que la mise en œuvre d'opérations de

conversion de la dette tunisienne en projets de développement. «Nous voulons nous aussi que la Tunisie réussisse. La réussite de la Tunisie sera non seulement la vôtre mais sera celle de toute la région, celle de la Méditerranée et celle de l'Europe également», a-t-il avancé. Concernant les institutions financières régionales et mondiales, la Banque européenne d'investissement (BEI) a fait part de la signature, en marge de cette conférence de deux jours, de plusieurs accords de partenariat avec la Tunisie pour une valeur de 400 millions d'euros. Elle a aussi annoncé une aide exceptionnelle pouvant atteindre les 2,5 milliards d'euros à la Tunisie d'ici à 2020. Présent également à cette rencontre internationale, le président du Fonds

arabe pour le développement économique et social (FADES), Abdellatif Youssef Al-Hamad, a fait part d'un engagement de cette institution à financer des projets du secteur public à hauteur de 1,5 milliard de dollars. «Nous sommes prêts à financer des projets du secteur public proposés par la conférence internationale sur l'investissement à hauteur de 1,5 milliard de dollars, soit 10% des projets publics proposés par la Tunisie», selon lui. Quant à la Banque mondiale (BM), son vice-président pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), Hafez Ghanem, a indiqué que la nouvelle stratégie de partenariat entre la Tunisie et la BM pour les années 2016-2020 avait pour objectif d'apporter un financement d'un milliard de dollars par an. Il a, en outre, fait savoir que cette institution de Bretton Woods allait bientôt financer des projets privés pour une valeur de 300 millions de dollars en Tunisie. Le groupe de la BM «s'engage pleinement aux objectifs visés par ce plan et ses orientations pour une croissance forte, durable, équitable et partagée», a-t-il relevé, mettant en exergue les réformes mises en place par la Tunisie qui sont à même d'intéresser les investisseurs privés tels le nouveau code d'investissement, la loi sur le partenariat privé-privé, la loi bancaire et la loi sur la concurrence. La conférence «Tunisia 2020» propose aux investisseurs étrangers plus de 140 projets qui touchent une vingtaine de secteurs économiques, dont 68 projets publics qui s'inscrivent dans le cadre du plan de développement quinquennal 2016-2020.

Kamel L./Agences

Sahara occidental

WSRW dénonce l'exploitation illégale de l'énergie éolienne et solaire par le Maroc

L'Observatoire des ressources naturelles du Sahara occidental (WSRW) a dénoncé l'exploitation illégale de l'énergie éolienne et solaire du Sahara occidental par le Maroc, et son intention de l'exporter vers les pays de l'UE, pour son propre compte. L'ONG rapporte que le Maroc s'est engagé avec l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Portugal pour l'exportation de son énergie renouvelable à l'Union européenne (UE), soulignant qu'une bonne partie des projets envisagés pour le développement de cette énergie est prévue sur les territoires occupés du Sahara occidental. Il est souligné qu'un mémorandum d'entente a été signé entre les deux parties pour «un commerce durable en énergie renouvelable» lors de la COP22 à Marrakech, le 17 novembre, et qu'un accord pour sa mise en œuvre devrait être signé lors de la COP23. L'Union européenne ambitionne de combiner 27% de ses ressources énergétiques d'ici à 2030 avec

l'énergie renouvelable. Le Maroc affiche plus d'ambition en fixant l'objectif à 52% d'ici à 2030 comme prévu dans son plan national des énergies renouvelables, est-il précisé. «Une intégration progressive des marchés de l'énergie renouvelable pourrait aider l'UE à atteindre son objectif, ce qui expliquerait la raison de la conclusion du document», relève l'ONG. Elle souligne toutefois que ce que le mémorandum d'entente «semble omettre, c'est qu'une partie importante des projets marocains qui doivent être mis en œuvre pour atteindre l'objectif de 52% sera réalisée dans le Sahara occidental, un territoire que le Maroc a brutalement envahi en 1975 et maintenu sous son joug», dénonce WSRW. L'ONG affirme que si les projets marocains dans l'énergie renouvelable se concrétisent, «plus d'un quart de sa capacité éolienne et solaire sera tirée du Sahara occidental d'ici à 2020». Elle rappelle que la dernière colonie de l'Afrique, le Sahara occi-

dental, est considérée par l'ONU comme un territoire non autonome qui relève du champ d'application de sa résolution portant sur l'exercice du droit à l'autodétermination par les peuples coloniaux. «Aucun Etat au monde ne reconnaît la revendication du Maroc sur le territoire du Sahara occidental», affirme WSRW, appuyant sur le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination, et sur ses ressources qui ne devraient donc pas être exploitées par l'occupant, tel que stipulé par le droit international. Il est également relevé qu'il y a tout juste un mois, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a rappelé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et a réitéré la nécessité du consentement préalable du peuple sahraoui dans tout projet de développement et d'exploitation de ses ressources naturelles. Début novembre, WSRW avait publié un rapport sur les projets énergétiques éoliens du Maroc au Sahara occidental. Des

investisseurs européens, tels que la Banque européenne d'investissement, se sont abstenus de financer les projets prévus dans les territoires non marocains, ce qui a poussé la monarchie à chercher d'autres investisseurs pour ses deux centrales solaires qu'elle envisage de construire au Sahara occidental, avait souligné l'ONG. Actuellement, deux affaires ont été engagées devant la Cour de justice de l'UE par les autorités sahraouies, contre l'inclusion du territoire du Sahara occidental dans l'accord commercial UE-Maroc et dans l'accord de pêche entre les deux parties. Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France. Faiza O./APS

Signature Sovac/Groupe Volkswagen

VW Golf 7, Seat Ibiza, Skoda Octavia et VW Caddy assemblées en Algérie

Page animée par Ali Zidane

La cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre le groupe Sovac et le Groupe Volkswagen, pour la production des véhicules en Algérie a eu lieu dimanche dernier, sous l'égide du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb.

Le Groupe Volkswagen a donné son accord pour son installation en Algérie, en partenariat avec le Groupe Sovac et la création d'une jointe-venture qui portera le nom de Sovac Production SPA.

Au-delà du partenariat économique, cette nouvelle alliance entre le Groupe Sovac et le Groupe Volkswagen marque une véritable coopération entre l'Algérie et plusieurs pays européens, à savoir l'Allemagne, l'Espagne et la République Tchèque. Il s'agit en effet d'un partenariat



industriel de grande portée économique pour l'Algérie qui inscrit dans sa stratégie industrielle le développement de l'indus-

trie automobile et de la sous-traitance.

La délégation du Groupe Volkswagen sera conduite par le membre du directoire

de Volkswagen Véhicules Utilitaires en charge de la production et la logistique qui sera accompagné par une importante délégation de très haut niveau du Groupe Volkswagen, à savoir des représentants des marques Volkswagen, Volkswagen Véhicules Utilitaires Seat et Skoda

Sovac Algérie annonce que l'usine de Relizane produira 12 000 véhicules pour la première année et prévoit d'atteindre un volume de 100 000 véhicules au bout de cinq ans. Le Groupe Sovac investit 250 millions d'euros dans ce projet. 150 hectares sont par ailleurs accordés à ce projet par la wilaya de Relizane. La future usine Sovac Production assemblera en premier temps quatre modèles des plus célèbres, mais la star sera incontestablement la Volkswagen Golf 7 qui sera suivie de la Seat Ibiza, la Skoda Octavia et l'utilitaire Volkswagen Caddy.

RENAULT ALGÉRIE

Célébration du 2^e anniversaire de l'usine Renault Algérie Production

Depuis son inauguration, le 10 novembre 2014, l'usine de Renault Algérie Production a accéléré son développement et dépassé ses objectifs. En seulement deux ans :

- 55 000 véhicules fabriqués, ce qui représente un doublement de la capacité de l'usine depuis son démarrage.

- Plus de 800 collaborateurs recrutés et formés aux métiers de l'industrie automobile, soit un triplement des effectifs par rapport au démarrage, et plus de 3 000 emplois indirects créés.

- 5 fournisseurs locaux accompagnent l'usine dans l'intégration locale des pièces embarquées sur les véhicules. Le taux d'intégration atteint désormais 30%, incluant des pièces majeures telles que les sièges et les câblages.

- Avec deux ans d'avance, un second modèle est actuellement fabriqué sur la chaîne de montage, illustrant la capacité des équipes à gérer une diversité de production croissante.

Cette performance industrielle est le fruit de la mobilisation des hommes et des femmes de

Renault Algérie Production. En dépassant tous les objectifs fixés il y a deux ans, ils prouvent chaque jour leur engagement pour le développement de l'industrie automobile en Algérie. Nous avons toute confiance dans la préparation des phases suivantes de développement de l'usine qui verront le jour en avance sur le schéma de développement initial. Au-delà de sa contribution au développement industriel de l'Algérie, Renault Symbol «Made in Bladi» est un succès commercial reconnu depuis son lancement en novembre 2014, et se positionne, avec plus de 70% des ventes de son segment, comme le leader incontesté du marché algé-



rien en 2016. Dacia Sandero Stepway Extrême, qui connaît une demande considérable de la part des clients, est disponible depuis la fin du mois d'août

2016, et s'est déjà hissée en 3^e position des véhicules les plus vendus en Algérie. Elle représente plus de la moitié des ventes du segment des citadines.

Renault Algérie a souhaité partager ce succès à la fois industriel, commercial et humain, avec ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs en développant une campagne de communication à l'occasion de ce 2^e anniversaire. Le point d'orgue de cette campagne est un film publicitaire qui illustre le savoir-faire des femmes et des hommes contribuant, au sein de l'usine de Renault Algérie Production, au développement économique et social du pays.

Peugeot

Nouvelle 301, plus performante et plus équipée

DEPUIS son lancement en 2012, Peugeot 301 a été produite à plus de 360 000 unités dans le monde. Ce succès repose sur des qualités identifiées : une habitabilité et un volume de coffre au meilleur du segment, et un comportement dynamique. La nouvelle Peugeot 301 renforce



ses qualités par de nouveaux atouts. Sa carrosserie s'habille des derniers codes stylistiques de la marque. La calandre verticale, les projecteurs sertis à la carrosserie et les ajustements soignés incarnent la robustesse de la voiture. Les signatures lumineuses, incorporant des LED à l'avant, sont l'expression du contenu technologique. Le grand écran tactile de 7" est le pivot de cette évolution. Rapide et précis, grâce à sa technologie capacitive, cet écran dispense l'affichage de la caméra de recul et de la navigation TomTom en 3D. Il duplique le contenu du Smartphone grâce à la connectivité Mirror Screen triple play, une offre inédite sur le segment. Les prestations de sécurité sont de haut niveau avec un équipement complet : ABS, ESP, aide au freinage d'urgence AFU et détection de sous-gonflage DSG. Les occupants sont protégés par airbags frontaux et latéraux, retenus par des ceintures trois points à l'arrière. Pour les enfants, les sièges arrière sont équipés de fixations IsoFix. Le dynamisme du châssis est révélé par une gamme moteurs moderne. Nouveau sur la Peugeot 301, le 3-cylindres essence PureTech équipe déjà plus d'un million de voitures de la marque dans le monde. La boîte automatique de dernière génération EAT6, avec sa technologie Quickshift, intègre la gamme sur le moteur essence 1.6L VTi 115. En Diesel, le moteur 1.6L BlueHDi 100 se caractérise par des consommations et un agrément de conduite record.

Groupe Ival

Début de commercialisation d'Iveco New Daily

Le Groupe Ival, sponsor officiel du «Forum africain d'investissements et d'affaires» d'Alger, annonce l'arrivée et le début de la commercialisation du nouveau fourgon Iveco New Daily disponible à la commande en plusieurs configurations avec un tarif à partir de 5 200 000 DA TTC.

Cette nouvelle génération du New Daily offre en plus d'un design plus accrocheur, une multitude d'utilisations et un panel de solutions, il confirme, également, son aspect volumineux mais s'offre un empattement allongé et des porte-à-faux réduits dans le but de proposer des espaces plus intéressants renforçant le volume de chargement. Concernant la disponibilité commerciale actuelle au niveau d'Ival, le New Daily s'offre en version tollé L2H2 (20 M³) au prix à partir de 5 200 000 DA TTC, plusieurs autres versions de différentes longueurs et hauteurs vont rejoindre incessamment la carte de vente d'Ival. L'ouverture des commandes est désormais possible pour Iveco New Daily pour une livraison au début de 2017.

Ce modèle est proposé avec un bloc moteur 3.0l diesel de 146 ch qui développe un couple maximale de 350 Nm à 1400 + 2600 tr/mn, couplé à une boîte de vitesse manuelle synchronisée à six rapports, le Daily affiche (-5%) de consommation par rapport à l'ancienne génération. Iveco Daily profite de mensurations généreuses avec une hauteur totale à vide de 2740 mm, intérieur de 1900 mm et une largeur maximale de 2010 mm. Quant au poids total en charge admissible, il est de l'ordre de 3500 kg. Equipements du nouveau Iveco



Daily tollé L2H2 (disponible actuellement à la commande) :

- Double airbags
- ABS-EBD
- Direction assistée et hydraulique
- Climatisation
- Siège conducteur à trois positions
- Banquette passagers fixe de 2 places
- Appui-tête et ceintures de sécurité
- Tachymètre électronique et analogique
- Compte tours électronique et analogique
- Fermeture centralisée plus télécommande
- Volant réglable en hauteur
- Porte latérale coulissante et marche-pied
- Portes AR non vitrées s'ouvrant à 180°
- Paroi de séparation entre l'habitacle et l'espace de chargement.



Attaque dans une université américaine

La communauté somalienne sous les projecteurs

■ L'attaque contre l'université de l'Ohio, lundi par un étudiant immigré, a mis sous les projecteurs l'importante communauté somalienne aux Etats-Unis, qui a vu plusieurs de ses jeunes embrasser des causes jihadistes ces dernières années.

L'enquête est toujours en cours pour tenter de mieux cerner les motivations exactes d'Abdul Razak Ali Artan, abattu par la police après avoir blessé onze personnes dont une grièvement, en percutant un groupe de piétons en voiture, avant de sortir de son véhicule pour agresser les passants armés d'un couteau. Selon plusieurs médias américains, le jeune homme avait proféré des menaces contre les Etats-Unis sur Facebook peu avant son passage à l'acte, s'en prenant aux «*infidèles*» et appelant les musulmans à écouter Anwar al-Awlaqi, l'idéologue d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique tué par un drone américain au Yémen.

Et mardi, le groupe Etat islamique a affirmé qu'Abdul Razak Ali Artan était un «*soldat*» de son califat. L'attaque dans l'Ohio est intervenue deux mois après qu'un autre jeune Somalien a blessé au couteau dix personnes dans un centre commercial du Minnesota (nord) mi-septembre avant d'être abattu par la police.

L'attaque avait été revendiquée par le groupe Etat islamique.

Elle suit aussi de deux semaines la condamnation à de longues peines de prison de neuf jeunes Somaliens arrêtés en 2014 à Minneapolis, qui préoyaient de se rendre en Syrie se joindre au groupe EI. Plusieurs autres auraient d'ailleurs réussi le voyage, suivant les traces de 20 de leurs prédécesseurs qui avaient réussi à rentrer en Somalie entre 2007 et 2009 pour rejoindre les rangs des islamistes shebab. Et en 2013, quatre Somaliens ont été condamnés à San Diego pour avoir levé des fonds pour cette dernière organisation, classée comme «*terroriste*» par les autorités américaines. Cependant, malgré ces divers exemples, les experts estiment que le nombre d'incidents liés à des personnes d'origine somalienne reste assez modeste, comparé à l'importance de cette communauté. Et les personnes impliquées étaient «*auto-radicalisées*», plutôt qu'envoyées par le groupe EI ou d'autres organisations jihadistes. La communauté somalienne aux Etats-Unis compte plus de 100 000 personnes, immigrants et leurs enfants nés en Amérique, principalement à Minneapolis (Minnesota), Columbus (Ohio), Lewiston (Maine) et Atlanta (Georgie). La plupart sont arrivés ces 20 dernières années, fuyant la guerre dans leur pays. «*J'hésiterais à pointer du doigt la communauté dans son ensemble : on ne parle que d'un petit nombre d'individus*», considère Seamus Hughes, vice-directeur du programme sur l'extrémisme à l'université George-Washington. Le gouvernement a lancé un programme pionnier



pour l'importante communauté musulmane de Minneapolis en 2014, destiné à améliorer les relations avec les autorités mais aussi à décourager ceux qui seraient tentés de se rapprocher de groupes radicaux. M. Hughes note ici que la communauté musulmane reste méfiante mais les cas de radicalisation récents l'ont incitée à davantage de coopération.

Et avec les derniers événements, la communauté somalienne s'inquiète de possibles représailles.

«*Nous savons qu'il était d'origine somalienne et ce sera suffisant pour que certaines personnes fassent le lien de manière erronée entre ces événements, sa foi pour l'islam, et avec les communautés somalienne et musulmane*», regrette ainsi Roula Allouch, du Conseil des relations américano-islamiques, inquiète d'éventuelles agressions contre les musulmans.

De nombreux Américains musulmans s'étaient montrés

particulièrement mécontents quand le président élu Donald Trump, durant sa campagne, a dénoncé les immigrants somaliens à au moins deux reprises.

Dans le Maine en août, il avait estimé que la criminalité locale était due aux arrivants somaliens dans cet Etat du nord-est.

Et il n'avait pas hésité, deux jours seulement avant l'élection, à faire le lien entre la population de Minneapolis et le groupe EI : «*Ici dans le Minnesota vous êtes aux premières loges pour voir les problèmes causés par de mauvais contrôles des réfugiés, avec un grand nombre de Somaliens entrant dans votre Etat sans que vous soyez au courant, sans votre soutien ni votre accord, avec eux certains se joignant à l'EI et diffusant leur vision extrémiste partout dans notre pays et dans le monde*», avait-il lancé.

Cela n'a pas empêché Ilhan Omar, musulmane d'origine somalienne, de remporter le 8 novembre un siège de parlementaire dans le Minnesota, une première aux Etats-Unis.



Points chauds

Loyauté

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a une année encore, Manuel Valls professait sa loyauté à toute épreuve et assurait à qui voulait l'entendre, tout du moins officiellement, que rien ni personne ne pourrait l'empêcher de soutenir François Hollande si ce dernier décidait de se lancer dans la course à la présidentielle. Il y a quelques mois encore, le Premier ministre continuait à soutenir fermement le président de la République et son droit à se représenter pour un nouveau mandat. Mais soudainement tout a changé, et le Chef du gouvernement a changé de discours. Peut-être espérait-il jusque-là que Hollande aurait la décence de lui céder la place et de le soutenir comme le candidat légitime du Parti socialiste ? Quoi qu'il en soit, Valls n'est plus le loyal second du chef de l'Etat désormais et n'hésite plus à le critiquer vertement, suscitant même des questionnements sur le fait qu'il n'ait pas démissionné. Surtout après sa sortie de dimanche dernier où il n'a pas exclu de se présenter contre Hollande lui-même lors des primaires du PS. Son objectif aujourd'hui : rassembler la gauche et la fédérer. «*La gauche doit se réconcilier avec elle-même pour pouvoir se réconcilier avec les Français*», déclare le Premier ministre. En effet, il s'inquiète pour l'avenir de la gauche, face à la montée du discours populiste et conservateur à droite, qui semble séduire une partie croissante des Français. «*Face au désarroi, au doute, à la déception, à l'idée que la gauche n'a aucune chance, je veux casser cette mécanique qui nous conduirait à la défaite*», annonce Manuel Valls, alors que tous les pronostics voient déjà un second tour entre Les Républicains et le Front national en mai 2017. «*Nous pouvons être pulvérisés au soir du premier tour*», s'inquiète-t-il, allant jusqu'à affirmer que «*la gauche peut mourir*». Pour lui, trahir François Hollande serait inévitable pour «*sauver*» la gauche et donc, selon lui, la France. Une arrogance qui est loin d'être nouvelle mais qui est récompensée par les Français, ces derniers le préférant à Hollande pour la présidentielle de 2017. Mais il est vrai que rares sont ceux que les Français ne préfèrent pas à Hollande. En effet, Manuel Valls ferait un meilleur candidat que François Hollande pour la gauche lors de l'élection présidentielle, que ce soit pour les Français dans leur ensemble ou pour les seuls sympathisants de gauche, selon un sondage publié hier. Le Premier ministre devance très largement le chef de l'Etat auprès des Français (74% contre 22%) auprès des sympathisants de gauche (63% contre 34%), et même auprès des sympathisants du PS (65% contre 34%), selon cette enquête. Les sympathisants de droite plébiscitent le Premier ministre dans ce cas de figure, puisque 86% d'entre eux estiment qu'il serait le meilleur candidat de la gauche. Si Valls se présente, reste à savoir s'il ne sera pas à son tour devancé par une autre figure surprise dans cette campagne électorale qui, après la victoire de Fillon à la primaire de la droite et du centre, semble ouverte à toutes les possibilités. Surtout que Hollande pourrait tenter de saboter, d'une façon ou d'une autre, celui qui lui professait il y a encore quelques mois des promesses de loyauté aujourd'hui rompues.

F. M.

Huile de palme

Des multinationales profitent du travail des enfants

Des multinationales commercialisent des produits alimentaires et cosmétiques contenant de l'huile de palme dont la production est entachée de multiples infractions, dont l'exploitation d'enfants dans des plantations en Indonésie, affirme Amnesty International dans un rapport publié hier.

Parmi les abus constatés, des enfants âgés de 8 à 14 ans transportent des sacs pesant de 12 à 25 kilos et travaillent sans équipements de protection dans des plantations où des pesticides toxiques sont utilisés, observe Amnesty. Certains quittent l'école pour toute ou partie de la journée pour aider leurs parents dans les plantations, ajoute l'ONG.

Des femmes sont contraintes de travailler pendant de longues heures sous la menace de réduction de salaire, et sont payées moins que le salaire minimum, gagnant seulement

2,50 dollars (2,30 euros) par jour dans les cas extrêmes, selon la même source. «*Des sociétés ferment les yeux sur l'exploitation de travailleurs dans leur chaîne de fabrication*» et «*des grandes marques continuent de profiter de pratiques illicites déplorables*», souligne l'ONG dans ce rapport. Elle s'appuie sur des investigations effectuées dans des plantations de palmiers à huile en Indonésie, appartenant au géant singapourien des matières premières agricoles Wilmar. «*Des grandes sociétés comme Colgate, Nestlé et Unilever assurent les consommateurs que leurs produits sont composés d'"huile de palme durable"*», c'est-à-dire qui prévient la déforestation, respecte l'environnement et les populations locales, alors qu'il n'y a «*rien de durable dans l'huile de palme produite en faisant travailler des enfants et en ayant recours à des travaux forcés*»,

relève Amnesty. Pour établir son rapport intitulé «*Le grand scandale de l'huile de palme : des abus en matière de travail derrière des grandes marques*», l'ONG indique s'être entretenue avec 120 travailleurs employés dans des plantations de palmiers à huile appartenant à deux filiales de Wilmar, et trois fournisseurs de cette société à Kalimantan et Sumatra, deux régions d'Indonésie qui produisent de grandes quantités de cette huile végétale.

Wilmar a reconnu qu'il y avait des problèmes concernant la main-d'œuvre dans ses opérations, mais d'autres sociétés contactées par Amnesty ont nié toute violation, affirme l'ONG.

L'Indonésie dispose pourtant d'une législation stricte selon laquelle «*la plupart de ces abus peuvent constituer des délits*», mais les textes de loi sont «*peu appliqués*» dans ce pays d'Asie du Sud-Est, explique Amnesty.



Rencontre à Sidi Bel-Abbès

L'interaction en cinéma et en théâtre en débat

■ Les participants au premier colloque national sur le «cinéma et théâtre : points communs et différences», ouvert mardi à la faculté des lettres, langues et arts de l'université «Djillali-Liabès» de Sidi Bel-Abbès, ont situé l'importance pour l'étudiant des arts de différencier entre la réception et l'interaction en cinéma et en théâtre.

Par Adéla S.

Des intervenants ont souligné le rapprochement entre ces arts nécessitant une méthode pédagogique pour faire la différence entre le cinéma et le théâtre, en dépit de la différence des moyens utilisés dans chacun de ces deux arts. Des universitaires et académiciens spécialistes en mise en scène ont expliqué que le récepteur en cinéma est influencé par le comédien et l'action répétée plusieurs fois, à l'inverse du théâtre où l'action est produite en direct. Le doyen du département des arts de l'université d'Oran, Lakhdar Mansouri, a souligné, dans sa communication proposant une

étude comparative entre la mise en scène cinématographique et théâtrale, qu'il faut situer les points communs et les différences. Ce colloque aborde, entre autres, les formes et genres des deux arts, l'analyse du texte théâtral, le scénario, la mise en scène, l'exécution, l'interprétation et les techniques d'information et de communication, développés par des spécialistes des universités de Djelfa, Oran, Blida, Mascara, Mostaganem, Tlemcen et El Oued et des journalistes d'Alger. Cette rencontre de deux jours est initiée par la faculté des lettres, langues et arts de l'université de Sidi Bel-Abbès et parrainée par le ministère de la



Ph. > D. R.

Traduction

Des lauréats de concours arabes et internationaux distingués à Alger

Les lauréats algériens primés aux concours culturels et éducatifs arabes et internationaux durant l'année 2016 ont été distingués, mardi au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria (Alger).

Le ministère de la Culture a particulièrement honoré le jeune Mohamed Abdellah Farah

Djelloud, âgé de 7 ans, qui a remporté le prix du concours «Le défi de la lecture arabe» à Dubaï.

Le romancier Nacer Salmi s'est vu décerné le prix Qatar du roman arabe à Qatar pour son œuvre «Les langues bleues», tandis que la jeune El Zahra Hani a remporté le prix du

concours international de récitation du Saint Coran «Cheikha Fatima Bent Moubarek» (Emirats arabes unis).

L'académicien Ibrahim Sahraoui a pour sa part remporté le prix international des traductions en sciences sociales «Ibn Khaldoun-Senghor» pour sa

traduction en arabe de l'œuvre «Les philosophies de notre ère», coécrit en collaboration avec des écrivains français.

Le prix de traduction «Ibn Khaldoun-Senghor», fruit d'une coopération entre l'organisation de la Francophonie et l'Alecso, est attribué chaque année à un

auteur ayant fait une traduction de l'arabe vers le français ou vice versa.

Dans son allocution, le ministre de la Culture a salué «les réalisations de ces lauréats au double plan arabe et international», appelant «à la valorisation des réalisations culturelles, littéraires et scientifiques» des talents algériens.

Etaient également présents à la cérémonie de distinction, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa et le Conseiller à la présidence de la République, Saadeddine Nouiouet, outre l'ancien ministre de la Communication, Mahieddine Amimour et nombre de personnalités littéraires et artistiques.

R. C.

La 7^e édition du Festival national de la création féminine a pris fin

Distinction des lauréates

La 7^e édition du Festival national de la création féminine a pris fin mardi au Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Alger) par la distinction de trois lauréates.

Les membres du jury de cette édition qui a porté sur «l'art de la récupération» ont décerné les trois premiers prix aux artisanes Narimane Hakimi (bijoux fantaisie), Nadia Barech (bouquets de fleurs) et Djamilia Tazir (tapis) pour la «splendeur» des objets d'art présentés, ainsi que leur «savoir-faire et pro-

fessionnalisme», a indiqué la présidente du jury, Fella Hassen.

Narimane Hakimi a participé à ce festival avec une collection de colliers, bracelets et boucles d'oreilles, conçus à partir de matières recyclées, fils électriques et pièces de cuivre et d'aluminium, notamment. Nadia Barech a, quant à elle, proposé des bouquets de fleurs réalisés à partir de branches d'arbres sèches et de pépins de fruits, alors que la tapissière Djamilia Tazir a présenté des

tapis de différentes formes et couleurs fabriqués à partir de tapis usés.

La cérémonie de clôture de cette manifestation culturelle a été marquée par la prestation de la diva de la musique et chant Diwan, Hasna El Baharia qui a été honorée par le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, pour «son riche parcours».

En effet, en dépit de son état de santé, la diva de la musique Saoura a tenu à ce que sa troupe «Lamma Bacharia» anime la cérémonie de clôture, gratifiant le public présent, avec d'autres artistes de la troupe, d'un florilège de chansons «Diwane» et «El Ferda» telles «Allahomma sali ala ennabi», «A sidi Moulana», «Ezine Lamma» et «El Djair Djaouhara».

Hasna El Bacharia a eu récemment un problème de santé qui l'a empêchée de participer à plusieurs festivals, à l'instar du Festival national de la musique Diwan organisé en août dernier à Béchar.

La 7^e édition du Festival national de la création féminine, organisée sous le slogan «de la transformation au renouveau», a vu la participation de 33 artistes de différentes régions du pays qui ont montré un grand savoir-faire dans la confection de véritables objets d'art à partir de matières recyclées comme le tissu, le papier, le plastique, les branches de palmier et les chutes de bois.

(APS)

Des poteries portugaises, des danses d'Ouganda et des chants d'Ukraine en péril, selon l'Unesco

DES POTERIES portugaises, des danses d'Ouganda et des chants ukrainiens ont été inscrits mardi sur la liste du patrimoine immatériel en péril de l'Unesco, qui vise à mobiliser des moyens pour leur sauvegarde. Un comité spécialisé de l'Unesco, réuni à Addis-Abeba, a décidé d'inscrire sur cette liste la fabrication de poteries noires de Bisalhas, au Portugal, menacée notamment par «le manque d'intérêt des jeunes générations et la concurrence de produits industriels», selon un communiqué de l'organisation onusienne. La danse et la musique de lyre arquée ma'di, pratiqués en Ouganda lors de mariages ou pour célébrer de bonnes récoltes, sont également jugées en danger «car les jeunes les trouvent démodées et les matériaux utilisés proviennent d'espèces désormais menacées». Ont également été inscrits sur cette liste, les chants cosaques de la région de Dnipropetrovsk, compromis par «le vieillissement des chanteurs et le manque de formateurs pour les nouvelles générations». Le comité examinera, dans le reste de la semaine, l'inscription de nouvelles pratiques culturelles sur la liste du patrimoine de l'humanité, qui vise à refléter l'ensemble du patrimoine vivant (danse, musique, gastronomie, fêtes...) participant à l'identité de communautés. La bière belge et la rumba cubaine sont notamment candidates à entrer sur cette liste, créée il y a dix ans, qui sert surtout en termes d'image, même si l'Unesco peut parfois soutenir financièrement ou techniquement les pays qui peinent à protéger eux-mêmes ces pratiques.

Racim C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Opéra d'Alger (Ouled Fayet)

Du 30 novembre au 4 décembre :

Festival International de musique symphonique. Salle Ibn Khaldoun Alger

Du 18 novembre jusqu'au 1er décembre :

Projection du film "Inferno", l'adaptation de l'œuvre de Dan Brown ("Da Vinci Code", "Anges et Démons").

Musée national du Bardo Jusqu'à la fin de l'année : Exposition "L'Algérie dans la préhistoire. Recherches et découvertes récentes".?

Coup-franc direct

Un mercato-gag !

Par Mahfoud M.

Un président de club de Ligue 1 ne cesse d'annoncer les noms de joueurs qui se rapprocheraient de son équipe pour un éventuel recrutement au mercato prochain. Il faut savoir qu'il y a une logique dans cette question des transferts. Il faut savoir qu'il faudra l'aval de la direction du club employeur du joueur qu'il souhaite engager. Mais, il semblerait que ce président fait son marché sur les journaux seulement sans vraiment prendre attache avec les dirigeants des clubs détenteurs des droits de ces joueurs. Ce dernier a compris qu'il faut juste montrer qu'il fait tout pour obtenir les joueurs qui peuvent donner le plus attendu d'eux et peu importe s'il arrive à les ramener ou non. C'est en fait un mercato-gag puisque ces contacts ne peuvent aboutir s'il ne prend pas attache avec les employeurs de ces éléments qu'il doit payer pour obtenir leurs services. En plus, peut-on s'attendre à ce qu'un club libère ses meilleurs joueurs pour se trouver dans une situation délicate ensuite ? Il est clair qu'il faudra revoir toute la notion du mercato et son essence, car les clubs ne semblent pas encore avoir assimilé ses préceptes et encouragent la médiocrité qui gagne du terrain.

M. M.

Ligue 2 Mobilis (11^e journée) La JSMB en danger

LA 11^e JOURNÉE du championnat de Ligue 2 Mobilis de football, prévue vendredi, s'annonce à l'avantage du dauphin Paradou AC, qui en cas de victoire en accueillant l'AS Khroub (9^e) pourrait reprendre seul la première place du classement, surtout si l'actuel leader, la JSM Béjaïa, venait à perdre ou à faire match nul chez la JSM Skikda. Le club de Kheireddine Zetchi n'accuse en effet qu'un seul point de retard sur la JSMB, faisant que le moindre faux pas de la part de cette dernière à Skikda permettrait au PAC de reprendre la tête qu'il a cédée il y a trois semaines, après l'avoir solidement occupée pendant les huit premières journées. La principale difficulté pour la JSMB réside dans le fait qu'après un bon début de saison, elle a connu un passage à vide l'ayant reléguée à la 12^e place, ce qui l'oblige à réagir et dès cette 11^e journée, pour éviter de se retrouver en plein dans la zone de turbulence. Une obligation de résultat qui devrait donc compliquer la tâche au club de Yemma Gouraya, en arrangeant en parallèle les affaires du dauphin Paradou AC, qui reste à l'affût tout comme l'USM Blida, 3^e à trois longueurs derrière l'actuel leader et qui, ce week-end, aura la chance de recevoir l'Amel Boussaâda (10^e). Même les confrontations entre clubs de milieu du tableau s'annoncent palpitantes, particulièrement CRB Aïn Fekroun - CA Bordj Bou Arréridj, et surtout le choc MC El Eulma - ASO Chlef, entre anciens pensionnaires de l'élite. Les lanternes rouges : GC Mascara (15^e) et RC Arbaâ (16^e) auront la chance de jouer à domicile, en recevant respectivement le WA Boufarik (11^e) et l'ASM Oran (6^e) dans ce qui se présente comme la dernière chance d'amorcer une opération de leur propre sauvetage avant la fin de la phase «aller», surtout que l'écart avec les clubs non menacés de relégation commence à se creuser. Le dernier match de cette 11^e journée mettra aux prises le MC Saïda au nouveau promu, l'US Biskra. Un chaud duel, entre clubs qui restent sur des victoires, et pas des moindres, puisque, si l'USB a remporté un match décisif contre le GC Mascara dans la course au maintien, le MCS est allé ramener trois points de chez le leader, la JSM Béjaïa. Toutes les rencontres se joueront en présence du public, sauf à El Eulma, où le club recevant le MCEE, est sanctionné d'un huis clos.

LE PROGRAMME :

Vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016 à 15h :
MCEE-ASO (à huis clos)
CRBAF-CABBA (15h30)
JSMS-JSMB
MCS-USB
PAC-ASK
USMB-ABS
RCA-ASMO
GCM-WAB

Ligues 1 et 2 professionnelles

La fin de la phase aller fixée au 24 décembre

LA 15^e ET DERNIÈRE journée de la phase aller du championnat des Ligues 1 et 2 Mobilis de football se jouera le week-end des 22, 23 et 24 décembre prochains, a annoncé mardi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Cette journée sera suivie par les matchs des 1/8^e de finale de la Coupe d'Algérie, prévus le mardi 27 décembre, selon le calendrier du mois de décembre dévoilé par l'instance dirigeante de la compétition sur son site officiel. Les 13^e et 14^e journées de la Ligue 1 se joueront respectivement les week-ends du 1, 2

et 3 décembre et 8, 9, et 10 décembre. Concernant la Ligue 2, la 11^e journée se jouera ce week-end, alors que les 12^e et 13^e journées seront programmées respectivement le mardi 6 décembre et le week-end des 8, 9 et 10 décembre. La 14^e journée de la Ligue 2 se jouera, quant à elle, le mardi 20 décembre. Les 16^e de finale de la Coupe d'Algérie se dérouleront les vendredi 16 et samedi 17 décembre. Les Ligues 2 et 1 professionnelles observeront une trêve hivernale à partir du mercredi 28 décembre.

Ligue 1 Mobilis (13^e J)

L'USMA risque gros à Sidi Bel-Abbès

■ Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, l'USM Alger, effectuera un déplacement périlleux à Sidi Bel-Abbès alors que les poursuivants seront aux aguets à l'occasion de la 13^e journée, prévue ce week-end.

Par Mahfoud M.

Le club algérois (1^{er}, 23 pts) qui reste sur une victoire lors du derby face au NA Hussein-Dey (2-1) sera certainement mis à rude épreuve face à une formation qui aspire à quitter le ventre mou du classement (7^e, 15 pts). Toujours invaincu depuis l'arrivée à la barre technique du Belge Paul Put, l'USMA doit bien négocier cette sortie au risque d'être rejointe ou dépassée par ses poursuivants. Le MC Oran (2^e, 21 pts), auteur jusqu'à d'un parcours presque sans faute, accueillera la JS Saoura (6^e, 18 pts) avec la ferme intention de l'emporter et espérer une défaite de l'USMA pour se hisser en tête. Les Oranais n'auront pas la partie facile face à une équipe de la JSS qui a démontré de bonnes dispositions depuis le début de la saison. L'Olympique Médéa, invitée surprise au podium (3^e, 20 pts), sera en appel à Tizi-Ouzou pour donner la réplique à la JS Kabylie (11^e, 13 pts), décevante depuis le début de l'exercice. Les joueurs de l'entraîneur Sid-Ahmed Slimani auront des atouts à faire valoir face à une équipe kabyle incapable de gagner le moindre match à domicile depuis le début de la compétition. Un constat alarmant pour la JSK réputée, dans un passé récent, intraitable dans son antre du 1^{er}-Novembre. Le MC Alger (4^e, 20 pts) devra se méfier, lui, du RC Relizane (15^e, 11 pts) qui revient fort sous la houlette de son entraîneur suisse-tunisien, Moez Bouakkaz. Les Algérois, qui purgeront à l'occasion leur deuxième et dernier match à huis clos, n'auront pas droit à l'erreur s'ils ne veulent pas être distancés dans la course au titre. De son côté, l'ES Sétif (5^e, 19 pts) qui sera dirigée par l'entraîneur Abdelkader Amrani, dont la démission a été rejetée par la direction, recevra le MO Béjaïa (16^e, 7 pts) où rien ne va plus. Les Sétifiens, qui partiront favoris, devront tout de même rester vigilants face à des «Crabes» capables de réussir un sursaut d'orgueil. Le MOB, qui compte trois matchs en retard à disputer, devra impérativement réussir sa mission de sauvetage s'il ne veut pas se retrouver en position délicate lors de la seconde partie de la saison. Le



Ph. > D. R.

stade du 5-Juillet va vibrer au rythme du derby algérois entre l'USM Harrach (10^e, 13 pts) et le CR Belouizdad (14^e, 12 pts). Une affiche qui s'annonce très disputée entre deux équipes aspirant à une remontée dans le classement. Si le Chabab aura à cœur de quitter la zone de relégation, le club harrachi, vaincu en quatre rencontres, veut rejoindre la première partie du tableau. Le NAHD (13^e, 12 pts), auréolé de sa qualification aux 16^e de finale de «Dame Coupe», jouera un match piège face au DRB Tadjenanet (8^e, 15 pts), capable de revenir avec la totalité du gain. Enfin, le derby de l'Est

entre le CA Batna (9^e, 14 pts) et le CS Constantine (12^e, 13 pts) s'annonce a priori équilibré et ouvert à tous les pronostics.

M. M.

LE PROGRAMME :

Jeudi 1^{er} décembre :
USMBA-USMA (16h)
Vendredi 2 décembre :
MCA-RCR (17h à huis clos)
USMH-CRB (16h)
ESS-MOB
Samedi 3 décembre :
CAB-CSC (15h)
NAHD-DRBT (16h)
MCO-JSS (16h)
JSK-OM (16h)

FC Porto

Brahimi revient à la compétition

Le milieu international algérien du FC Porto (Div.1 portugaise de football), Yacine Brahimi, a retrouvé la compétition mardi soir lors de la réception de Belenenses (0-0) dans le cadre du 2^e tour de la Coupe du Portugal. La dernière apparition de Brahimi (26 ans) avec les «Dragons» remonte au 29 octobre en déplacement sur le terrain de Setubal (0-0) en championnat. Titularisé par l'entraîneur Nuno Espirito Santo, Brahimi a pris part à l'intégralité

de la rencontre. Il s'agit de la deuxième titularisation seulement depuis le début de la saison. Du côté de Belenenses, l'ancien milieu récupérateur international algérien, Hassan Yebda, a cédé sa place à la 53^e minute de jeu. Le retour de Brahimi dans le onze de départ intervient au moment où l'ancien joueur de Rennes (Ligue 1/France) s'approche plus que jamais de la porte de la sortie, deux années et demie après son arrivée en provenance du FC Grenade (Espagne). L'entraîneur du FC Porto, Nuno Espirito Santo, a affirmé qu'il n'avait «aucun problème» avec Yacine Brahimi. Les deux clubs turcs, Besiktas et Galatasaray, se sont positionnés pour racheter le contrat du joueur algérien en prévision d'un recrutement cet hiver. Brahimi avait déjà failli quitter le club en août, mais son transfert à Everton (Angleterre) avait échoué au dernier jour du mercato d'hiver.

CAN féminine 2016 de Handball

L'EN perd face au Congo

LA SÉLECTION féminine algérienne de handball s'est inclinée face à son homologue congolaise sur le score de 19 à 25, (mi-temps : 10-13), en match comptant pour la première journée du groupe B de la Coupe d'Afrique des nations (CAN Angola-2016), disputé mardi soir à Luanda. Dans l'autre match du groupe B, disputé lundi, Les Tunisiennes, championnes d'Afrique en titre, se sont imposées face à la Guinée 34 à 22 (mi-temps 15-11). Les Algériennes disputeront leur deuxième match du premier tour face à la Guinée aujourd'hui jeudi (15h00), avant de se mesurer à la Tunisie demain vendredi (17h00).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Espagne

Deux Marocains arrêtés pour «activités terroristes»

LA GARDE civile et la police espagnoles ont arrêté, hier, dans deux opérations distinctes, deux personnes de nationalité marocaine pour «leur activisme terroriste» lié à l'organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (EI/Daesh), a indiqué le ministère espagnol de l'Intérieur. La première personne arrêtée par la garde civile dans la région de Guipuzcoa est accusée de liens avec le groupe terroriste Daech, alors que la seconde personne arrêtée dans la ville d'Aranjuez «montrait un fanatisme intense et un rapport régulier à l'endoctrinement des jeunes afin de les pousser à commettre des actes terroristes individuels contre la population civile», précise la même source.

Autoroute de Béjaïa

La partie Ouzellaguene-Ahnif livrée en mars 2017

LA PARTIE de la pénétrante autoroutière située entre les communes d'Ouzellaguene (Béjaïa) et Ahnif (Bouira), sur 52 km environ, sera livrée en mars prochain après avoir été prévue en août dernier puis annulée à cause du retard des travaux et contraintes techniques, comme l'avaient justifié les autorités. C'est ce que nous avons appris au cours de la visite effectuée par le wali de Béjaïa et le président-directeur général l'Agence nationale des autoroutes sur site. Il s'avère que les travaux liés à la pose du bitume ont atteint le taux très avancé de 90% et entre 70 et 95% pour les grands ouvrages (échangeurs, ponts,...), d'où ces prévisions qui ne manqueront pas d'apporter satisfaction aux usagers de la RN 26 qui souffrent quotidiennement des embouteillages à hauteur des grands centres urbains de la Soummam (Akbou, Ouzellaguene, Tazmalt, Allaghan, village Colonel Amirouche dans la partie de Béjaïa et à Chorfa, Raffour, Adjiba, dans la partie de la wilaya de Bouira) et des fermetures de routes qui se succèdent et se rassemblent, en dépit de la campagne de sensibilisation lancée par la radio locale depuis plus de

deux semaines. Le wali a demandé aux responsables de l'entreprise chinoise de rétablir les accès endommagés par les travaux pour permettre aux agriculteurs et aux habitants de la région de rallier leurs demeures et villages et aussi leurs champs. Lors de la visite un problème technique a été soulevé. Il s'agit de la qualité ou des caractéristiques du bitume qui doit être posé dans l'axe Ahnif jusqu'au à l'autoroute Est-Ouest, une région soumise à un climat sec et froid en hiver. Le wali a insisté auprès des responsables des entreprises réalisatrices de ce grand projet de donner du rythme aux travaux. Au sujet du paiement, «les honoraires de l'entreprise chinoise lui ont été versés, le dernier en date du 16 du mois courant», a laissé entendre le wali lors de cette sortie au cours de laquelle il a écouté les préoccupations des entreprises en charge de ce projet qui a coûté 100 milliards de dinars et celles des citoyens et habitants la région dont certains ont été isolés après le passage du tracé. Le wali a été menaçant envers l'entreprise réalisatrice à ce sujet. Nous y revenons.

Hocine C.

Après hospitalisation

Retour sur la scène artistique de Hasna El-Bacharia

LA DIVA de la musique et chant Diwane Hasna El-Bacharia est de retour sur la scène après une hospitalisation de plusieurs mois dans un centre de santé à Alger, a-t-on appris, hier, auprès de ses proches à Béchar. Le retour sur scène de cette artiste a eu lieu mardi au Palais de la culture Moufidi-Zakaria où elle a animé, en compagnie de la troupe de chant et musique Lamaa Bacharia et de l'artiste Souad Asla, le concert de clôture de la 7e édition du Festival national de la création féminine (Alger, 24-29 novembre), a indiqué à l'APS Boughazi Rabiaa, membre de cette troupe et présidente de l'association locale du style patrimonial. Admise en début de septembre dernier pour des soins spécialisés au niveau du

service gastro-entérologie de l'hôpital Tourabi-Boudjemaa à Béchar, Hasna El-Bacharia a été ensuite évacuée vers l'un des hôpitaux d'Alger où elle a reçu un traitement adéquat, a-t-elle rappelé. Le retour sur la scène artistique de Hasna El-Bacharia a été favorablement accueilli par ses fans et par sa famille et ses proches à Béchar.

Elle prendra part prochainement à Alger à l'enregistrement du premier compact-disc (CD) de la troupe Lamaa Bacharia, qui regroupera une partie de la musique et chant de femmes de la Saoura dans les genres Tawassoul, Diwane et autres rythmes propres à cette région, a également fait savoir M^{me} Boughazi.

Racim C.

le prix de l'essence va augmenter



Grand nettoyage de trois cités U à Tizi Ouzou

Plus de 100 tonnes de déchets ramassés

Plus de 100 tonnes de déchets et autres débris ont été collectés en trois jours, lors de l'opération de nettoyage de trois résidences universitaires filles relevant de la Direction des œuvres universitaires Hasnaoua (DOUH) de Tizi Ouzou.



Par Hamid M.

Il s'agit des cités U Hasnaoua II, III et IV implantées sur le même site dit «Bastos» qui ont été touchées par une importante opération de nettoyage menée

par l'EPIC communal de collecte de déchets ménagers (Codem) de Tizi-Ouzou et les services de la voirie depuis lundi dernier. Il a été également question de taillage des arbres et de débarrasser les trois cités U de restes de matériaux de construction

ayant servi à la réalisation des immeubles de ces mêmes cités. Pour le besoin du grand coup de balai dans ces cités U, Codem a mobilisé 85 agents, 4 camions, 4 tracteurs et un engin. L'acte de salubrité publique a été bien accueilli par les plus de 12 000 étudiantes et les travailleurs des trois résidences, longtemps laissées sans nettoyage.

Un octogénaire mortellement heurté par un chauffard

Un vieil homme a été mortellement heurté, hier, par un chauffard sur la RN 12, à hauteur de Tazmalt El Kef (7 km à l'est de Tizi Ouzou), a-t-on indiqué. L'accident s'est produit vers 8h30. Évacué vers CHU Nedir-Mohamed de Tizi Ouzou, la victime B.A (86 ans) est décédé à son arrivée au service des urgences.

H. M.

Au sud de Timiaouine

Deux terroristes arrêtés par un détachement de l'ANP

DEUX TERRORISTES ont été arrêtés et un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov ainsi qu'une quantité de munitions ont été saisis par un détachement de l'Armée nationale populaire, mardi soir, lors d'une embuscade suivie d'un accrochage au sud de Timiaouine, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une embuscade suivie d'un accrochage avec des terroristes au sud de Timiaouine relevant du secteur opérationnel de Bordj

Badji Mokhtar, hier soir 29 novembre 2016, un détachement de l'ANP a blessé et arrêté deux terroristes et récupéré un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, quatre chargeurs, une quantité de munitions et une moto», précise le communiqué.

D'autre part, et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments des gardes-frontières «ont saisi à Tlemcen une quantité de sept kilogrammes et 950 grammes de kif traité», ajoute la même source.

A Tindouf, «un véhicule tout-terrain chargé de 1 034 téléphones portables, un téléphone satellitaire, 10 caméras et une paire de jumelles ont été saisis par un détachement de l'ANP», alors que des éléments de la Gendarmerie nationale de Sétif et Mila «ont saisi une quantité de 63 800 unités de produits pyrotechniques». Par ailleurs, des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté 8 immigrants clandestins de différentes nationalités à Béchar et Tébessa», conclut le communiqué.

G. Y.